

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-13856 / 100485
A. Polli SA, 1052 Mont-sur-Lausanne
production secteurs; boulangerie et traiteur.
besoins spéciaux de consommation
42 H, 3 F
01.03.2009–28.02.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-13860 / 100954
CIMO Compagnie Industrielle de Monthey SA, 1870 Monthey
pompiers d'entreprise du site chimique de Monthey
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
18 H
02.04.2009–01.04.2012 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-13100 / 100399
ETSM SA Etablissements Meier, 1143 Apples
décolletage et fraisage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
15.01.2009–31.01.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-13616 / 109436
DePuy Spine Sàrl, 2400 Le Locle
ateliers mécaniques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
45 H
14.11.2007–30.11.2010 (Modification)
- 09-13692 / 100606
Heraeus Materials SA, 1400 Yverdon-les-Bains
départements: rectifiage, assemblage, fils, électro-érosion et redressage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H, 32 F
19.02.2009–28.02.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 08-12781 / 102146
Orofrais SA, 1030 Bussigny-Lausanne
magasinage et livraison d'oeufs
besoins spéciaux de consommation
9 H
26.12.2008–31.12.2011 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 08-13331 / 110915
Philip Morris International Management S.A., 1001 Lausanne
promotion dans les lieux publics (ex. restaurants, discothèques) et lors de
manifestations particulières (voir point 1.11, page 2)
besoins spéciaux de consommation
5 H, 5 F
01.11.2007–31.10.2010 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-13476 / 100418
Durafourg SA, 1004 Lausanne
secteur des 7 cellules robotisées (14 robots).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
05.03.2009–28.02.2012 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

24 février 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail